



VOIR PLAN 5b

VOIR PLAN 5b

VOIR PLAN 5d

**LEGENDE**

- Limite communale
- Limite de zone
- ▨ Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- ⊙ Parc paysager à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- ▨ Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(8°) du Code de l'Urbanisme (voir plan de détail n°5e)
- ⊙ Secteur délimité au titre de l'article L.123-1-5(16°) du Code de l'Urbanisme
- \*\*\* Haie à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- \* Immeuble à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- Marge inconstructible de part et d'autre de l'axe du talweg
- ▨ Partie visible sur un autre plan
- UA** Zone urbaine correspondant à la partie ancienne du bourg
- UD** Zone urbaine à dominante pavillonnaire
- UE<sub>b</sub>** Secteur à vocation d'activités économiques, situé à l'entrée nord du bourg
- UH** Zone urbaine correspondant au parc du château
- UP** Zone urbaine d'équipements publics
- 1 AU<sub>m</sub>** Zone de développement futur à vocation mixte, urbanisable de suite ; les principes d'aménagement de la zone sont présentés dans les "orientations d'aménagement et de programmation" (voir document n°4)
- 1 AU<sub>p</sub>** Zone de développement futur destinée à l'accueil d'équipements publics, urbanisable de suite
- 2 AU<sub>h</sub>** Zone de développement futur à vocation principale d'habitat, urbanisable après modification du PLU
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle à protéger

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 80004 BEAUVAIS CEDEX  
 CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57  
 Fax : 03.44.45.04.25 contact@urba-services.fr

**Commune de  
MESNIL EN THELLE**

**PLAN LOCAL  
D'URBANISME  
MODIFICATION N°1**

APPROBATION  
Vu pour être annexé à la délibération en date du :  
30 Janvier 2025

5c

**REGLEMENT GRAPHIQUE  
PLAN DE DECOUPE EN ZONES "Bourg"**